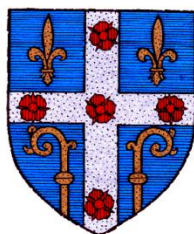


# Budget Primitif

## Année 2023

### Note de synthèse



Commune de St Benoît sur Loire

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation, sera transmise au contrôle de légalité et sera disponible sur le site internet de la commune : [www.saint-benoit-sur-loire.fr](http://www.saint-benoit-sur-loire.fr)

### Contexte Général :

La Commission des finances, réunie le 1<sup>er</sup> et 20 mars 2023, a souhaité notamment étudier :

- Les orientations budgétaires de la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement
- Les investissements à court et moyen terme envisagés
- La structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour les prochains budgets

Le Budget Primitif 2023, avec reprise des résultats antérieurs, s'inscrit dans le contexte défini dans les rapports des séances précédentes :

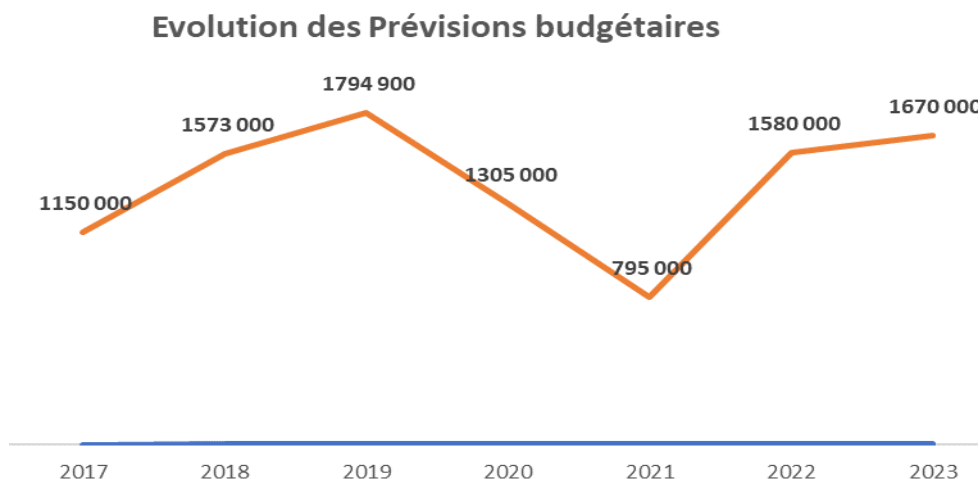
- Incertitude des dotations et renforcement de la péréquation horizontale
- Poursuite de la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement, sans détérioration de la qualité des services municipaux
- Maintien du taux des subventions aux associations de la Commune
- Poursuite des investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin
- Hausse des tarifs communaux à hauteur de l'inflation 2022

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 670 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 1 664 000 €
- Soit un Budget Total de 3 334 000 €**

### 1.Section de fonctionnement

Le Budget Primitif 2023 augmente de 3.66 % par rapport au budget voté en 2022 (hors opérations exceptionnelles).



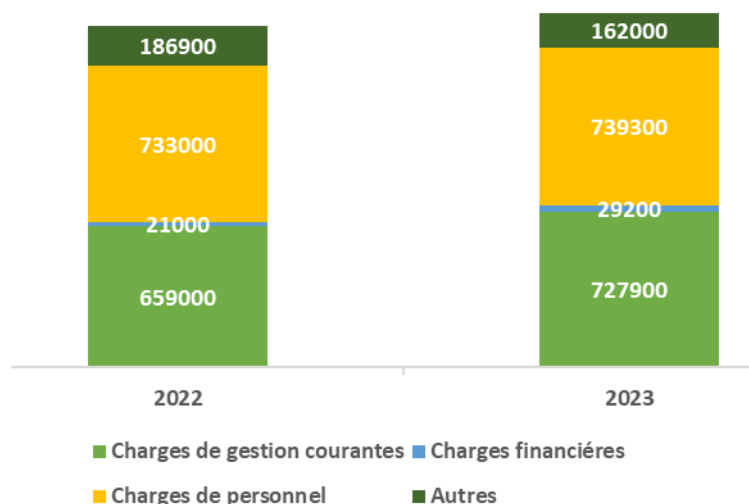
## 1.1. Dépenses de fonctionnement

La commission des finances souhaite poursuivre les efforts de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, tant prévisionnelles que réelles.

Cette année, hors inflation, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées.

- Les charges à caractère général suivent la hausse de l'inflation (+ 10 %)
- Les enveloppes des subventions communales et du CCAS sont maintenues au plus juste
- La participation obligatoire par élève aux charges de fonctionnement de l'école privée a été réévaluée : 835 € par élève
- Les ressources humaines (charges de personnel) restent stables (+0.86 %)
- Certaines actions aux coût directs peu élevés sont constituées d'interventions du personnel municipal valorisées dans le champ des ressources humaines (entretien des espaces publics, accueil périscolaire, restauration scolaire, mise en place d'une agence Postale Communale...)
- Les charges financières (remboursement intérêt) augmentent de 10 % (prêt Pôle Bus)

### Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement (dépenses de personnel non ventilées sur les actions) avec rétrospective 2022

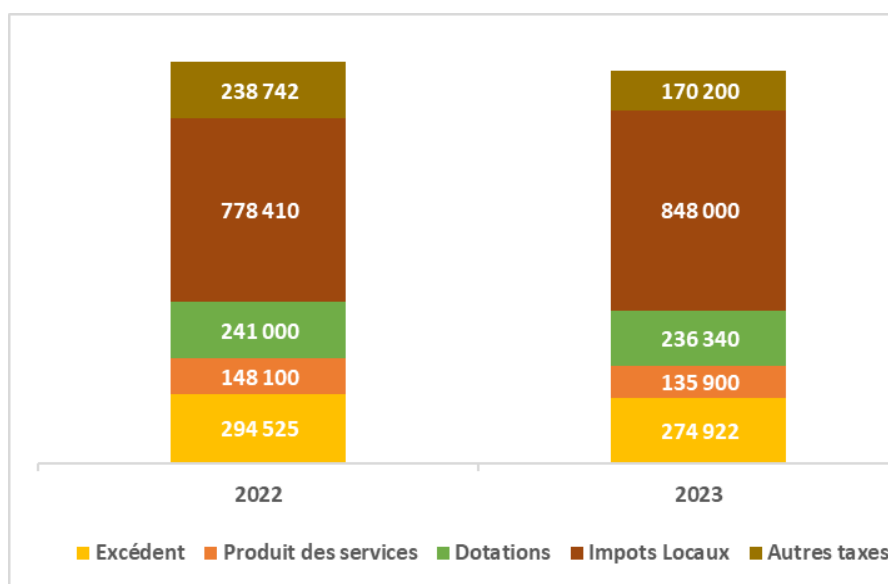


## 1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des produits de la fiscalité directe, des dotations de l'Etat et d'autres organismes publics et des recettes des services et ventes de la commune.

- L'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs (hors part affectée à l'investissement) représente 16 % des ressources (19 % en 2022)
- Le produit des taxes locales augmente de 9 % suite à la hausse conjointe des bases prévisionnelles et des taux
- Les prévisions de DGF diminuent de 2 %, à l'instar des produits des services et de gestion courante

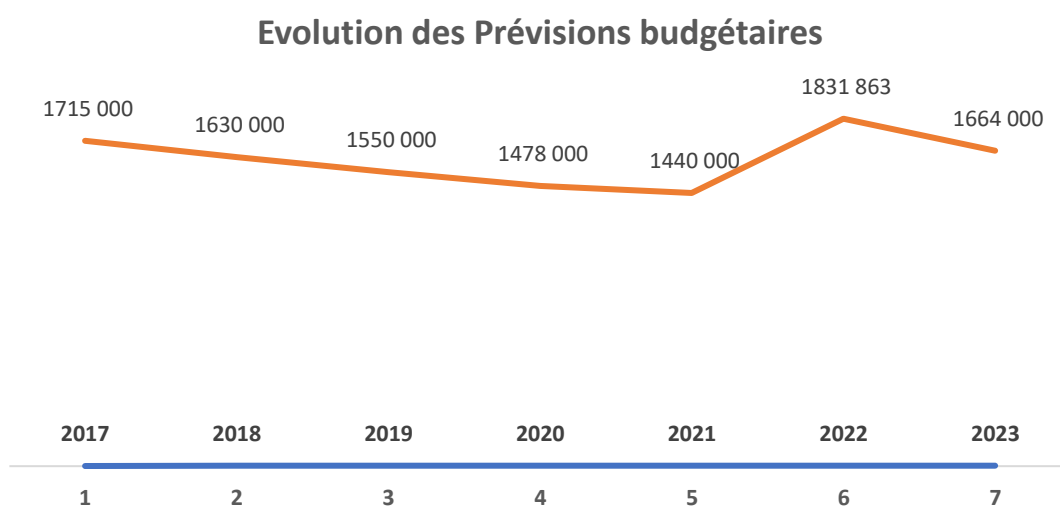
## Répartition des recettes prévisionnelles de fonctionnement avec rétrospective 2022



### 2. Section d'investissement

Le Budget Primitif 2023 diminue de 10 % par rapport au budget précédent.

#### 2.1 Dépenses d'investissement

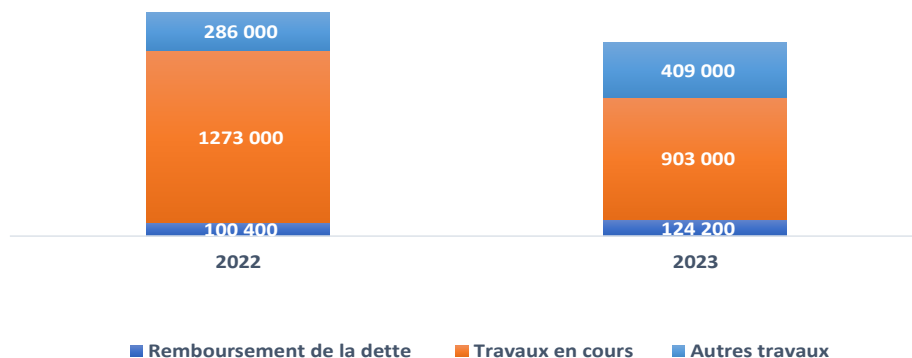


La section d'investissement représente 49.91 % du Budget Général total, en lien avec les orientations budgétaires 2021-2024 précédemment définis, à savoir :

- La programmation de travaux sur l'Abbaye de Fleury : Phase 1 : 725 000 € en 2023
- Les divers travaux d'isolation des logements communaux : 51 000 €
- Le parcours pédagogique et observatoire : 115 000 €
- Les panneaux de cheminement touristique des fossés et centre historique : 22 000 €
- Les travaux d'adaptation environnementale : 45 100 €

- Le remboursement de la dette + portage : 124 200 €

### Répartition des dépenses prévisionnelles d'investissement avec rétrospective 2022

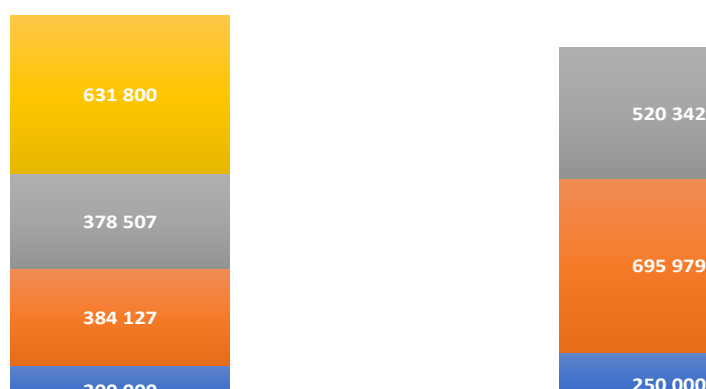


## 2.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent en trois catégories :

- Les ressources internes (autofinancement, vente de biens et taxes) : 263 000 € dont 250 000 € d'autofinancement (excédent de fonctionnement)
- Les ressources externes : 695 979 € (financements publics)
- Aucune ligne d'emprunt, ni de trésorerie  
S'y ajoute le report d'investissement cumulé

### Répartition des recettes prévisionnelles d'investissement ou mode de financement de l'investissement avec rétrospective 2022



## 3. Les budgets annexes

La commune dispose de deux budgets annexes, votés en Hors Taxes

- Le Budget du service des eaux

- Le Budget du service de l'assainissement collectif

### **3.1. Budget du service des eaux**

Le service eau est géré en régie directe par la commune.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 182 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 100 000 €
- Soit un Budget Total de 282 000 €**

Dépenses 2023 :

- Intervention et maintenance réseau et Château d'Eau : 35 000 €
- Travaux réseau (route de Sully, rue du Port) : 45 000 €
- Alarme anti-intrusion Château d'eau : 4 000 €

### **3.2. Budget Assainissement**

Le service assainissement est en gestion déléguée par le biais d'un contrat d'affermage avec la SAUR, au vu de la complexité de la mission.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 255 000 €
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 301 250 €
- Soit un Budget Total de 556 250 €**

Dépenses 2023 :

- Schéma directeur : 74 920 €
- Extension réseau EU (route de Bonnée) : 120 000 €

Présenté le 03 avril 2023

Le Maire, Gilles BURGEVIN